

La **mission « Culture »**, qui est dotée dans le projet de loi de finances pour 2018 d'un montant de crédits de 2 942,1 millions d'euros en crédits de paiement, regroupe les crédits de la **politique culturelle** consacrée **aux patrimoines, à la création artistique, à l'enseignement supérieur culture et à l'accès à la culture**. Elle comprend également les fonctions de soutien du ministère de la culture.

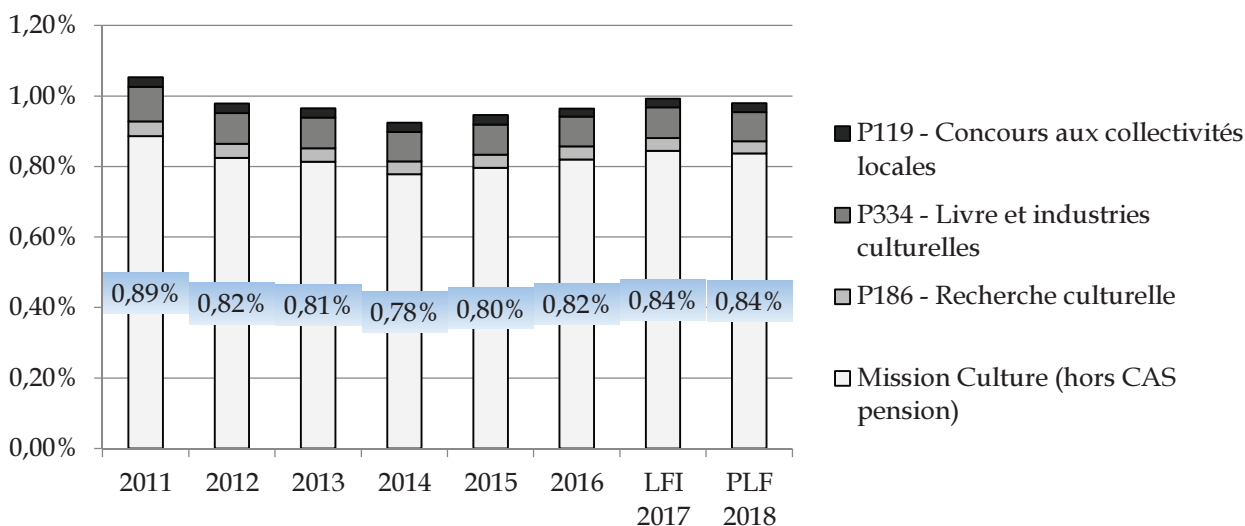
Les crédits de la mission « Culture » ne représentent cependant pas l'ensemble des crédits des politiques publiques consacrées à la culture : il convient d'y ajouter les crédits de la recherche culturelle, les crédits consacrés au livre et aux industries culturelles et enfin la part des concours financiers aux collectivités locales destinés aux bibliothèques.

L'ensemble de ces crédits consacrés à la culture progresse en 2018 d'un peu plus de 17 millions d'euros, ce qui démontre que **le soutien à la culture a été préservé, malgré le contexte budgétaire contraint**.

En 2018, **les crédits de la culture représentent 0,98 % du budget de l'État** et la mission « Culture » à elle seule 0,84 %.

Part des crédits alloués à la culture (hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions ») dans le budget de l'État de 2011 à 2018

(en %)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les données budgétaires

La **prévision triennale** présentée dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 **inscrit également la mission en progression** sur la période, **avec une augmentation de 50 millions d'euros** sur trois ans.

Le montant des **crédits gérés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** s'élève en 2018 à 813,24 millions d'euros en crédits de paiement et **représente 37 % de l'ensemble** des crédits de la mission, hors dépenses de personnel. Cette part de crédits déconcentrés est en légère augmentation, conformément à la **volonté affichée par le gouvernement de déployer son action en matière culturelle au plus près des acteurs de terrain, en particulier des collectivités locales**, afin de renforcer la dimension territoriale de la politique de la culture.

Le montant de la mission « Culture », 3 107,06 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 2 942,06 millions en crédits de paiement (CP), révèle un **effort supplémentaire pour la politique de la culture de 42,73 millions d'euros** (CP) en 2018.

Cet effort porte principalement sur **l'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité affichée du Gouvernement** et se traduit budgétairement par une **hausse de 62,23 millions d'euros des crédits** consacrés à cette dimension de la politique culturelle. Le programme 224 sur lequel cette hausse s'impute bénéficie du transfert de l'ensemble des crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle qui étaient auparavant répartis dans les différents programmes du ministère. Au total, 15,4 millions d'euros sont ainsi reventilés vers le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Évolution des crédits du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » dédiés à l'éducation artistique et culturelle

<i>en millions d'euros (AE=CP)</i>	Exécution 2016	LFI 2017	PLF 2018
Développer les pratiques artistiques et culturelles	53,97	33,03	44,52
Développer le goût de la lecture		5,00	13,41
Décrypter le monde		8,00	13,10
Former les acteurs de l'EAC		6,00	15,00
Renforcer les partenariats		12,00	23,00
Pass Culture	-	-	5,00
Total des crédits EAC	53,97	64,03	114,03

Source : réponse au questionnaire budgétaire

Le « **Pass culture** » souhaité par le Président de la République pendant la campagne de l'élection présidentielle de 2017 s'inscrit dans **l'aboutissement du parcours d'éducation artistique et culturelle**.

Seulement **5 millions d'euros sont prévus dans le projet de loi de finances en 2018** pour le début de la réalisation de ce dispositif qui consiste à donner à chaque jeune de 18 ans un pass d'un montant de 500 euros destiné à financer des entrées dans des musées ou des monuments historiques, des places de spectacle, des livres ou de la musique.

La réflexion est encore pleinement en cours et les contours exacts du dispositif n'ont pas été arrêtés. Les 5 millions d'euros alloués en 2018 doivent permettre de mener cette réflexion et de construire un outil informatique adapté de gestion du dispositif.

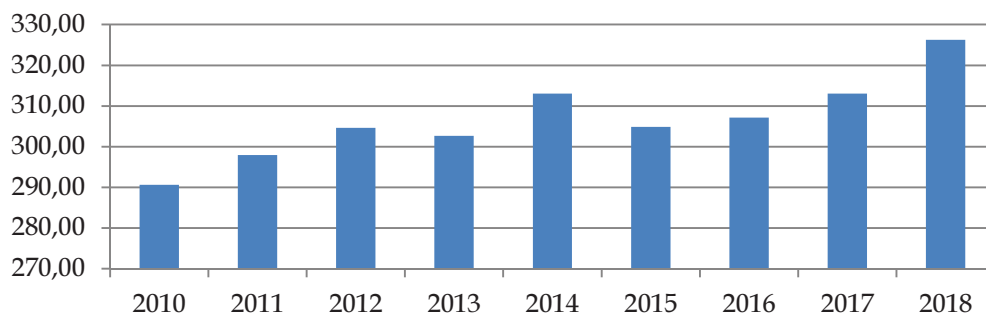
Le coût estimé pour l'État est de 140 millions d'euros par an, mais il ne représente qu'un tiers du coût total. La participation des distributeurs physiques et des grands acteurs d'Internet est envisagée par le gouvernement.

Un effort budgétaire pour la restauration du patrimoine des collectivités à faibles ressources financières

Les **crédits consacrés aux patrimoines ont été préservés** dans le projet de loi de finances 2018, malgré le contexte budgétaire contraint. En particulier, les crédits consacrés aux **monuments historiques et au patrimoine monumental** hors grands projets sont en augmentation d'environ 5 % en autorisations d'engagement, qui se traduisent par **15 millions d'euros** destinés à la **mise en place d'un fonds incitatif et partenarial réservé aux collectivités territoriales à faibles ressources financières**.

Évolution des autorisations d'engagement du programme « Patrimoines » consacrées aux monuments historiques de 2010 à 2018

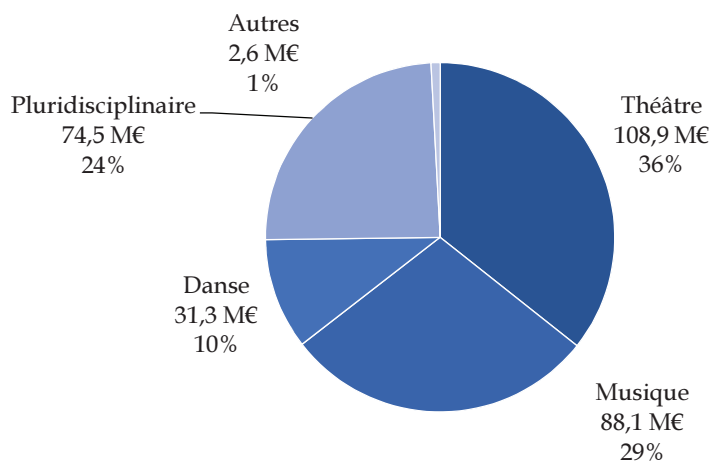
(en millions d'euros)



Le soutien à la création maintenu et renforcé

Le maintien du **soutien à la création artistique** se traduit dans le projet de loi de finances pour 2018 par **6 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires** en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques.

Répartition des crédits d'intervention déconcentrés du programme « Création » en 2018



Source : commission des finances du Sénat, d'après les données budgétaires

La mission continuera de porter en 2018 des **projets culturels ambitieux**. C'est le cas de la **Cité du Théâtre aux ateliers Berthier**, dont l'intérêt culturel est incontestable. Ce projet va apporter une réponse aux besoins exprimés par chacun des trois établissements partenaires de l'opération, en l'inscrivant dans le **développement des politiques culturelles** dans le cadre du Grand Paris et de la promotion des tournées.

Le montant global du projet est actuellement évalué à **145 millions d'euros HT**, toutes dépenses comprises (incluant les études). Le **financement de l'État est évalué à 125 millions d'euros**, les 20 millions d'euros restants devant être apportés d'une part par la vente d'une partie des locaux actuels du conservatoire (10 millions d'euros) et d'autre part par le mécénat pour les 10 millions d'euros restants.



LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX



Les points positifs

- 1 Le **montant des crédits** de la mission « Culture » est **en hausse de 3 % en autorisations d'engagement** et de **1,5 % en crédits de paiement**, ce qui démontre **l'engagement du Gouvernement pour la politique de la culture** dans un contexte budgétaire général contraint. Cet effort est **maintenu sur l'ensemble de la prévision triennale**, le plafond des crédits de la mission étant en hausse de 1,8 % sur la période de trois ans.
- 2 La priorité du budget 2018 pour la mission « Culture » est donnée à **l'éducation artistique et culturelle (EAC)**, qui bénéficie de 35 millions d'euros de mesures nouvelles en crédit de paiement. Cette priorité s'accompagne d'**objectifs ambitieux en matière d'accès des jeunes publics à la culture** et de réalisation d'un parcours d'EAC dans l'ensemble de ses composantes.
- 3 Le **soutien à l'entretien et à la restauration des monuments historiques est confirmé** et un effort particulier est fait à destination des **collectivités locales à faibles ressources financières**, puisqu'un fonds de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement sera réparti et géré par les directions régionales des affaires culturelles. Il permettra un **financement conjoint de l'État et des régions** sur les projets éligibles.
- 4 Les crédits destinés au **soutien de la création artistique** sont également maintenus à un niveau permettant la poursuite des réalisations de l'année 2017 tout en accentuant l'accompagnement des structures labellisées.
- 5 La mission « Culture » continue de porter en 2018 des **projets culturels ambitieux** : c'est le cas de la **Cité du Théâtre aux ateliers Berthier**, qui a retenu l'attention des rapporteurs spéciaux cette année. Ils soulignent **l'intérêt culturel** de cette réalisation tout en souhaitant un **suivi attentif du calendrier et des coûts**.

Les points de vigilance

- 1 Le **périmètre du « Pass culture » et les modalités de son financement devront faire l'objet d'une réflexion approfondie en 2018**. Le présent projet de loi de finances pour 2018 n'inscrit que les crédits destinés à nourrir cette réflexion et concevoir un outil informatique innovant pour lancer le dispositif, avec 5 millions d'euros en crédits de paiement.
- 2 Les rapporteurs spéciaux restent **vigilants quant à la réponse apportée aux demandes des établissements culturels** dans le cadre du **fonds d'urgence pour le spectacle vivant** et quant au retour à un **niveau de fréquentation des musées nationaux équivalent** à celui d'avant les attentats de 2015.
- 3 La mission « Culture » comporte de **nombreux chantiers immobiliers d'envergure** dont il convient de **suivre avec attention le respect des montants et des délais**. Ces projets concernent l'ensemble des programmes de la mission.
- 4 Le fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le *fonpeps*, devra connaître en 2018 une **mise en œuvre complète**. Celle-ci passe en particulier par une **finalisation rapide du dispositif juridique**, 4 décrets étant à ce jour encore manquants.